RECUEIL DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023
à 21 heures
à l'Hôtel de Ville – Salle du Conseil

- **Installation de Madame Katia QUINCAMPOIX**
- **Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 3 juillet 2023**

DIRECTION GENERALE

57. Commissions municipales et Comité consultatif – Modification de leur composition
58. Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein de divers organismes – Modifications
59. Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein d comité de programmation LEADER
60. Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein de l'Accueil éducatif de la Bièvre
61. Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein de V2I
62. Adhésion de la SEM ESSONNE AMÉNAGEMENT au GIE CITALLIOS-CITALLIA
63. Avis de la commune sur la demande de dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail verriérois au titre de l'année 2024

SERVICE FINANCES

64. Budget principal 2022 – complément d'affectation du résultat de l'exercice 2022
65. Budget principal 2023 - Décision modificative n°1
66. Exonération de la taxe foncière pour les logements anciens achevés avant le 1er janvier 1989 qui font l'objet de dépenses en faveur des économies d'énergie
67. Exonération de la taxe foncière pour les logements neufs achevés à compter du 1er janvier 2009 présentant une performance énergétique globale élevée
68. Frais de représentation de Monsieur le Maire et des emplois fonctionnels
69. Inscription à l'actif de terrains sans valeur comptable
70. Convention de partenariat pour la gestion de la forêt domaniale de Verrières entre la Ville, l'ONF et la CPS

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

71. Créations de postes

SERVICE SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

72. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du Trait d'Union de Verrières-le-Buisson (TUVB)

DÉCISIONS DU MAIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VERRIERES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 32 présents ou représentés

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

L'an deux mille vingt trois
Le vingt-cinq septembre et à vingt et une heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le dix-neuf septembre deux mille vingt trois
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :
M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, M. BOZEC, Mme QUINCAMPOIX, M. CARRASCO, Mme PIERA, M. BAUDE, Mme BRIGNON, Mme KERNY-BONFAIT, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, M. MILONNET, M. MILLET, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, Mme QUINQUENEL, Mr CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
M. DOSSMANN à M. TRÉBULLE
Mme LAGORCE à M. BOZEC
M. ROGER-ESTRADE à Mr MORDEFROID
M. ATTAF à M. CARRASCO
Mme OCTAU à Mme CASAL DIT ESTEBAN
M. FASS à Mme QUINQUENEL
M. YAHIEL à Mme CLÉVÉDÉ

ABSENTS
Mme DA GRAÇA SOARES

SECRETAIRE DE SEANCE :
Mme CASAL DIT ESTEBAN

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

OBJET : Commissions municipales et comités consultatifs – Modification de leur composition

Accusé de réception en préfecture
091-219106451-20230925-2023-57-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2023

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-22,

VU la délibération n° 2020/25 du Conseil municipal du 27 juillet 2020 relative à la désignation des membres du Conseil municipal aux commissions municipales permanentes ouvertes et fermées ainsi qu'aux comités consultatifs,

CONSIDÉRANT la démission de Mme Violaine GUILLANTON du Conseil municipal qui avait été désignée membre des commissions Développement durable et Projets urbains, Travaux et Mobilités et du comité consultatif Mobilités,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
à l'unanimité

Article 1 : désigne les membres du Conseil municipal aux commissions municipales permanentes ouvertes citées ci-dessus, comme suit, étant précisé que Monsieur le Maire est président de droit de ces commissions :

7	Développement durable	9 membres	Jean-Paul MORDEFROID Jean-Pierre MILONNET Nathalie de VILMORIN Katia QUINCAMPOIX Hervé BAUDE Henri ROGER-ESTRADE Caroline FOUCAULT Vincent HULIN Jérémy FASS
8	Projets urbains, travaux et mobilités	9 membres	Christine LAGORCE Didier MILLET Katia QUINCAMPOIX Karine CASAL DIT ESTEBAN Jean-Louis DELORT Anne KERNY Caroline FOUCAULT Emmanuelle CLEVEDE David CHASTAGNER

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230925-2023-57-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2023

Article 2 : désigne les membres du Conseil municipal au comité consultatif Mobilités, comme suit, étant précisé que Monsieur le Maire est président de droit de ce comité :

6	Mobilités	9 membres du conseil, 9 membres extérieurs	Christine LAGORCE Jean-Pierre MILONNET Didier MILLET Rozenn BOULER Grégory BOZEC Henri ROGER-ESTRADE Caroline FOUCAULT David CHASTAGNER Emmanuelle CLEVEDE

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 25 septembre 2023,

Le secrétaire de séance,

Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,

MAIRIE de VERRIÈRES-LE-BUISSON (Essonne)

François Guy TRÉBULLE

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230925-2023-57-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VERRIERES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 32 présents ou représentés

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

L'an deux mille vingt trois
Le vingt-cinq septembre et à vingt et une heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le dix-neuf septembre deux mille vingt trois
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :
M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, M. BOZEC, Mme QUINCAMPOIX, M. CARRASCO, Mme PIERA, M. BAUDE, Mme BRIGNON, Mme KERNY-BONFAIT, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, M. MILONNET, M. MILLET, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, Mme QUINQUENEL, Mr CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
M. DOSSMANN à M. TRÉBULLE
Mme LAGORCE à M. BOZEC
M. ROGER-ESTRADE à Mr MORDEFROID
M. ATTAF à M. CARRASCO
Mme OCTAU à Mme CASAL DIT ESTEBAN
M. FASS à Mme QUINQUENEL
M. YAHIEL à Mme CLÉVÉDÉ

ABSENTS
Mme DA GRAÇA SOARES

SECRETAIRE DE SEANCE :
Mme CASAL DIT ESTEBAN

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

OBJET : Désignation des représentants du Conseil municipal à divers organismes - Modifications

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230925-2023-58-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2023

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2020/40 du Conseil municipal du 27 juillet 2020 relative à la désignation des représentants à divers organismes,

CONSIDÉRANT la démission de Madame Violaine GUILLANTON de ses fonctions de conseillère municipale,

CONSIDÉRANT la candidature de Madame Christine LAGORCE en tant que membre titulaire, pour représenter la commune au sein de l'association « les Villes du RER B Sud,

CONSIDÉRANT la candidature de Monsieur Henri ROGER-ESTRADE, pour représenter la commune au sein du Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole (SAVM),

CONSIDÉRANT la candidature de Madame Katia QUINCAMPOIX, en tant que membre titulaire pour représenter la commune au sein de l'association « Réunion de copropriétaires de la SEERI »,

CONSIDÉRANT la candidature de Madame Christine LAGORCE en tant que membre titulaire, pour représenter la commune au sein de l'association des communes du Département de l'Essonne riveraines de l'aéroport de Paris-Sud,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ

<u>Article 1</u> : désigne Madame Christine LAGORCE, pour représenter la commune au sein de l'association « les Villes du RER B Sud »

<u>Article 2</u> : désigne Monsieur Henri ROGER-ESTRADE, pour représenter la commune au sein du Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole (SAVM).

<u>Article 3</u> : désigne Madame Katia QUINCAMPOIX, en tant que membre titulaire pour représenter la commune au sein de l'association « Réunion de copropriétaires de la SEERI ».

<u>Article 4</u> : désigne Madame Christine LAGORCE en tant que membre titulaire, pour représenter la commune au sein de l'association des communes du Département de l'Essonne, riveraines de l'aéroport de Paris-Sud.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 25 septembre 2023,

Le secrétaire de séance,

Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,

MAIRIE de VERRIÈRES-LE-BUISSON * 91370 (Essonne) *

François Guy TRÉBULLE

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230925-2023-58-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VERRIERES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 32 présents ou représentés

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

L'an deux mille vingt trois
Le vingt-cinq septembre et à vingt et une heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le dix-neuf septembre deux mille vingt trois
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :
M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, M. BOZEC, Mme QUINCAMPOIX, M. CARRASCO, Mme PIERA, M. BAUDE, Mme BRIGNON, Mme KERNY-BONFAIT, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, M. MILONNET, M. MILLET, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, Mme QUINQUENEL, Mr CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
M. DOSSMANN à M. TRÉBULLE
Mme LAGORCE à M. BOZEC
M. ROGER-ESTRADE à Mr MORDEFROID
M. ATTAF à M. CARRASCO
Mme OCTAU à Mme CASAL DIT ESTEBAN
M. FASS à Mme QUINQUENEL
M. YAHIEL à Mme CLÉVÉDÉ

ABSENTS
Mme DA GRAÇA SOARES

SECRETAIRE DE SEANCE :
Mme CASAL DIT ESTEBAN

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:

OBJET : Désignation du représentant du Conseil municipal au sein du Comité de programmation LEADER - Modification

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230925-2023-59-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2023

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2020/40 du Conseil municipal du 27 juillet 2020 relative à la désignation des représentants à divers organismes,

CONSIDÉRANT le retrait de Monsieur Jean-Paul MORDEFROID, en tant que représentant de la commune du comité de programmation LEADER,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner un nouveau représentant de la commune au sein du comité de programmation LEADER,

CONSIDÉRANT les candidatures de Messieurs Henri ROGER-ESTRADE et Vincent HULIN, pour représenter la commune au sein du comité de programmation LEADER,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
par 24 voix pour M. Henri ROGER-ESTRADE,
et 8 voix pour M. Vincent HULIN

Article 1 : désigne Monsieur Henri ROGER-ESTRADE, pour représenter la commune au sein du comité de programmation LEADER.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 25 septembre 2023,

Le secrétaire de séance,

Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,

MAIRIE de VERRIÈRES-LE-BUISSON (Essonne)

François Guy TREBULLE

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230925-2023-59-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VERRIERES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 32 présents ou représentés

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

L'an deux mille vingt trois
Le vingt-cinq septembre et à vingt et une heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le dix-neuf septembre deux mille vingt trois
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :
M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, M. BOZEC, Mme QUINCAMPOIX, M. CARRASCO, Mme PIERA, M. BAUDE, Mme BRIGNON, Mme KERNY-BONFAIT, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, M. MILONNET, M. MILLET, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, Mme QUINQUENEL, Mr CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
M. DOSSMANN à M. TRÉBULLE
Mme LAGORCE à M. BOZEC
M. ROGER-ESTRADE à Mr MORDEFROID
M. ATTAF à M. CARRASCO
Mme OCTAU à Mme CASAL DIT ESTEBAN
M. FASS à Mme QUINQUENEL
M. YAHIEL à Mme CLÉVÉDÉ

ABSENTS
Mme DA GRAÇA SOARES

SECRETAIRE DE SEANCE :
Mme CASAL DIT ESTEBAN

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

OBJET : Désignation du représentant du Conseil municipal au sein de l'Accueil éducatif de la Bièvre - Modification

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230925-2023-60-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2023

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2020/40 du Conseil municipal du 27 juillet 2020 relative à la désignation des représentants du Conseil municipal à divers organismes,

CONSIDÉRANT la démission de Madame Violaine GUILLANTON de ses fonctions de conseillère municipale,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner un nouveau représentant de la commune au sein de l'Accueil éducatif de la Bièvre (Vaupéreux),

CONSIDÉRANT les candidatures de Mesdames Rozenn BOULER et de Andrée AUBERT-THEISEN, pour représenter la commune au sein de l'Accueil éducatif de la Bièvre (Vaupéreux),

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
par 24 voix pour Mme Rozenn BOULER,
et 8 voix pour Mme AUBERT-THEISEN,

Article 1 : désigne Madame Rozenn BOULER pour représenter la commune au sein de l'Accueil éducatif de la Bièvre (Vaupéreux).

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 25 septembre 2023,

Le secrétaire de séance,

Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,

MAIRIE de VERRIÈRES-LE-BUISSON * 91370 (Essonne) *

François Guy TRÉBULLE

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230925-2023-60-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VERRIERES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 32 présents ou représentés

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

L'an deux mille vingt trois
Le vingt-cinq septembre et à vingt et une heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le dix-neuf septembre deux mille vingt trois
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :
M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, M. BOZEC, Mme QUINCAMPOIX, M. CARRASCO, Mme PIERA, M. BAUDE, Mme BRIGNON, Mme KERNY-BONFAIT, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, M. MILONNET, M. MILLET, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, Mme QUINQUENEL, Mr CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
M. DOSSMANN à M. TRÉBULLE
Mme LAGORCE à M. BOZEC
M. ROGER-ESTRADE à Mr MORDEFROID
M. ATTAF à M. CARRASCO
Mme OCTAU à Mme CASAL DIT ESTEBAN
M. FASS à Mme QUINQUENEL
M. YAHIEL à Mme CLÉVÉDÉ

ABSENTS
Mme DA GRAÇA SOARES

SECRETAIRE DE SEANCE :
Mme CASAL DIT ESTEBAN

-:

OBJET : Désignation du représentant du Conseil municipal au sein de Verrières Informations Initiatives (V2I) - Modification

Accusé de réception préfecture
091-219106457-20230925-2023-61-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2023

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2020/40 du Conseil municipal du 27 juillet 2020 relative à la désignation des représentants à divers organismes,

CONSIDÉRANT la démission de Madame Violaine GUILLANTON de ses fonctions de conseillère municipale,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner un représentant de la commune au sein de Verrières Informations Initiatives (V2I),

CONSIDÉRANT les candidatures de Mesdames Karine CASAL DIT ESTEBAN et Emmanuelle CLÉVÉDÉ, en tant que membres titulaires, pour représenter la commune au sein de Verrières Informations Initiatives (V2I),

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
par 24 voix pour Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN,
et 8 voix pour Mme Emmanuelle CLÉVÉDÉ,

Article 1 : désigne Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN, pour représenter la commune au sein de Verrières Informations Initiatives (V2I).

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 25 septembre 2023,

Le secrétaire de séance,

Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,

MAIRIE de VERRIÈRES-LE-BUISSON (Essonne)

François Guy TREBULLE

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230925-2023-61-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VERRIERES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 32 présents ou représentés

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

L'an deux mille vingt trois
Le vingt-cinq septembre et à vingt et une heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le dix-neuf septembre deux mille vingt trois
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :
M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, M. BOZEC, Mme QUINCAMPOIX, M. CARRASCO, Mme PIERA, M. BAUDE, Mme BRIGNON, Mme KERNY-BONFAIT, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, M. MILONNET, M. MILLET, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, Mme QUINQUENEL, Mr CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
M. DOSSMANN à M. TRÉBULLE
Mme LAGORCE à M. BOZEC
M. ROGER-ESTRADE à Mr MORDEFROID
M. ATTAF à M. CARRASCO
Mme OCTAU à Mme CASAL DIT ESTEBAN
M. FASS à Mme QUINQUENEL
M. YAHIEL à Mme CLÉVÉDÉ

ABSENTS
Mme DA GRAÇA SOARES

SECRETAIRE DE SEANCE :
Mme CASAL DIT ESTEBAN

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

OBJET : Projet d'entrée de la Société d'Economie Mixte (SEM) ESSONNE AMENAGEMENT dans le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) CITALLIOS-CITALLIA.

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230925-2023-62-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2023

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1524-1,

VU le Code de commerce,

VU le contrat constitutif et le règlement intérieur du GIE CITALLIOS-CITALLIA,

VU le rapport en annexe,

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs mois, ces deux sociétés s'interrogent sur l'évolution de leur modèle et se sont rapprochées de la SEM CITALLIOS, de la SPL CITALLIA et du GIE CITALLIOS-CITALLIA pour étudier diverses hypothèses de mutualisation et de synergies,

CONSIDÉRANT que la SEM CITALLIOS est née le 7 septembre 2016 du regroupement de quatre SEM d'aménagement qui avaient chacune développé un portefeuille de compétences et d'expertises complémentaires : la SARRY 78, Yvelines Aménagement, la SEMERCLI et la SEM 92,

CONSIDÉRANT que, fruit d'un projet de développement, CITALLIOS est un acteur au service des élus de l'Ile-de-France porteurs de projets, engagé dans la durée.,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 : approuve l'entrée de la SEM ESSONNE AMÉNAGEMENT dans le « GIE CITALLIOS-CITALLIA » constitué sans capital social par l'acquisition auprès de la SPL CITALLIA de 50 parts, sans valeur nominale.

ARTICLE 2 : donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 25 septembre 2023,

Le secrétaire de séance,

Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,

MAIRIE de VERRIÈRES-LE-BUISSON * 91370 (Essonne) *

François Guy TRÉBULLE

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230925-2023-62-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VERRIERES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 32 présents ou représentés

ooooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt trois
Le vingt-cinq septembre et à vingt et une heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le dix-neuf septembre deux mille vingt trois
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

<u>ETAIENT PRESENTS</u> :
M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, M. BOZEC, Mme QUINCAMPOIX, M. CARRASCO, Mme PIERA, M. BAUDE, Mme BRIGNON, Mme KERNY-BONFAIT, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, M. MILONNET, M. MILLET, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, Mme QUINQUENEL, Mr CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ.

<u>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR</u> :
M. DOSSMANN à M. TRÉBULLE
Mme LAGORCE à M. BOZEC
M. ROGER-ESTRADE à Mr MORDEFROID
M. ATTAF à M. CARRASCO
Mme OCTAU à Mme CASAL DIT ESTEBAN
M. FASS à Mme QUINQUENEL
M. YAHIEL à Mme CLÉVÉDÉ

<u>ABSENTS</u>
Mme DA GRAÇA SOARES

<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u> :
Mme CASAL DIT ESTEBAN

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

<u>OBJET</u> : Avis de la commune sur la demande de dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail verriérois au titre de l'année 2024

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230925-2023-63-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2023

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-27 à L.2122-29, L.2131-1 et L.2131-2 et R.2122-7,

VU le Code du travail, notamment les articles L.3132-26, L. 3132-27 et R.3132-21,

VU la demande de dérogation présentée par l'enseigne PICARD pour ouvrir exceptionnellement les dimanches 08 décembre 2024 (de 9h à 18h), 15 décembre 2024 (de 9h à 19h), 22 décembre 2024 (de 9h à 19h30) et 29 décembre 2024 (de 9h à 20h).

CONSIDÉRANT que d'autres demandes similaires des commerces verriérois pourraient, éventuellement, parvenir jusqu'au 31 décembre 2023,

CONSIDÉRANT que le Conseil communautaire de la Communauté Paris-Saclay doit délibérer en décembre prochain pour les demandes de dérogation à la règle du repos dominical des communes membres,

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L.3132-26 du Code du travail, dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du Conseil municipal et avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont dépend la commune, dans la limite maximale de 12 dimanches par an, dont la liste est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
par 28 voix pour, et 3 voix contre
(M. TRÉBULLE, M. MORDEFROID, Mme DE VILMORIN),
et 1 abstention (M. Jean-Pierre MILONNET)

Article unique : émet un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail de la commune où le repos a lieu normalement le dimanche, avec les contreparties prévues par le code du travail pour les salariés concernés.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 25 septembre 2023,

Le secrétaire de séance,

Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,

MAIRIE de VERRIÈRES-LE-BUISSON 91370 (Essonne)

François Guy TRÉBULLE

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230925-2023-63-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VERRIERES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Le nombre des membres composant le conseil est de 33 dont 33 sont en exercice et 32 présents ou représentés

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

L'an deux mille vingt trois
Le vingt-cinq septembre et à vingt et une heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le dix-neuf septembre deux mille vingt trois
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

<u>ETAIENT PRESENTS</u> :
M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, M. BOZEC, Mme QUINCAMPOIX, M. CARRASCO, Mme PIERA, M. BAUDE, Mme BRIGNON, Mme KERNY-BONFAIT, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, M. MILONNET, M. MILLET, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, Mme QUINQUENEL, Mr CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ.

<u>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR</u> :
M. DOSSMANN à M. TRÉBULLE
Mme LAGORCE à M. BOZEC
M. ROGER-ESTRADE à Mr MORDEFROID
M. ATTAF à M. CARRASCO
Mme OCTAU à Mme CASAL DIT ESTEBAN
M. FASS à Mme QUINQUENEL
M. YAHIEL à Mme CLÉVÉDÉ

<u>ABSENTS</u>
Mme DA GRAÇA SOARES

<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u> :
Mme CASAL DIT ESTEBAN

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

<u>OBJET</u> : Budget principal – Complément d'affectation du résultat de l'exercice 2022

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230925-2023-64-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2023

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2311-5, R.2311-11 et R2311-12

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la demande de la Trésorière Principale de Palaiseau,

CONSIDÉRANT la dissolution au 31 décembre 2022 du Forum métropolitain du Grand Paris,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à un complément d'affectation des résultats 2022 du budget principal,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Finances réunie le 12 septembre 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ,

Article 1 : Prend acte du boni de liquidation suite à la dissolution du Forum métropolitain du Grand Paris, d'un montant total de 180,15 €, se décomposant comme suit :

- 25,38 € en fonctionnement
- 154,77 € en investissement

Article 2 : Prend acte de la demande de la Trésorière Principale d'affecter un montant complémentaire de 102 753,85 € sur la ligne 1068 du budget principal.

Article 3 : Prend acte, qu'en conséquence des articles 1 et 2 de la présente délibération, il convient d'affecter les montants suivants :

- Ligne 1068 (Recettes d'investissement), au titre du Boni : -154,77 €
- Ligne 1068 (Recettes d'investissement), au titre de la prise en charge partielle des restes de recettes : 102 753,85 €
- Soit l'émission d'un titre de 102 599,08 €
- Ligne 002 (Recettes de fonctionnement) : 25,38 €
- Ligne 001 (Recettes d'investissement) : 154,77 €

Article 4 : Charge Monsieur le Maire, ou son représentant, et Madame la Trésorière Principale, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 25 septembre 2023,

Le secrétaire de séance,

Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,

MAIRIE de VERRIÈRES-LE-BUISSON

François Guy TRÉBULLE

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230925-2023-64-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VERRIERES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 32 présents ou représentés

oooooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt trois
Le vingt-cinq septembre et à vingt et une heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le dix-neuf septembre deux mille vingt trois
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :
M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, M. BOZEC, Mme QUINCAMPOIX, M. CARRASCO, Mme PIERA, M. BAUDE, Mme BRIGNON, Mme KERNY-BONFAIT, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, M. MILONNET, M. MILLET, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, Mme QUINQUENEL, Mr CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
M. DOSSMANN à M. TRÉBULLE
Mme LAGORCE à M. BOZEC
M. ROGER-ESTRADE à Mr MORDEFROID
M. ATTAF à M. CARRASCO
Mme OCTAU à Mme CASAL DIT ESTEBAN
M. FASS à Mme QUINQUENEL
M. YAHIEL à Mme CLÉVÉDÉ

ABSENTS
Mme DA GRAÇA SOARES

SECRETAIRE DE SEANCE :
Mme CASAL DIT ESTEBAN

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

OBJET : Budget principal - Décision modificative n°1 du budget 2023

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230925-2023-65-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2023

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République

VU la délibération n° 2023/12, du 24 mars 2023 adoptant le budget primitif 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les crédits des sections de fonctionnement et d'investissement,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Finances réunie le12 septembre 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
par 24 voix pour,
8 abstentions (M. HULIN, Mme THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLEVEDE, M. FASS, C.FOUCAULT)

Article 1 : approuve la décision modificative n°1 du budget 2023 de la Ville de Verrières-le-Buisson ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
014	Atténuation de produits	278 335,09 €	
65	Autres charges de gestion courante	9 580,91 €	
002	Résultat de fonct. Reporté		25,38 €
013	Atténuation de charges		16 308,00 €
70	Produits des services		200 787,00 €
73	Impôts et taxes		-160 029,00 €
74	Dotations et participations		180 068,00 €
75	Autres produits		11 056,62 €
77	Produits exceptionnels		39 700,00 €
TOTAL		287 916,00 €	287 916,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
20	Immobilisations incorporelles	150 000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	194 883,85 €	
23	Immobilisations en cours	150 000,00 €	
001	Solde d'exécution section Invest.		154,77 €
10	Dotations, fonds divers, réserves		-203 022,92 €
13	Subventions d'investissement		697 752,00 €
TOTAL		494 883,85 €	494 883,85 €

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20231025-20231025DD
Date de réception préfecture : 18/10/2023

Article 2 : charge Monsieur Le Maire et Madame la Trésorière, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 25 septembre 2023,

Le secrétaire de séance,

Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,

MAIRIE de VERRIÈRES-LE-BUISSON * 91370 (Essonne) *

François Guy TREBULLE

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230925-2023-65-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2023

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230925-2023-65-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VERRIERES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 32 présents ou représentés

oooooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt trois
Le vingt-cinq septembre et à vingt et une heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le dix-neuf septembre deux mille vingt trois
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :
M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, M. BOZEC, Mme QUINCAMPOIX, M. CARRASCO, Mme PIERA, M. BAUDE, Mme BRIGNON, Mme KERNY-BONFAIT, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, M. MILONNET, M. MILLET, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, Mme QUINQUENEL, Mr CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
M. DOSSMANN à M. TRÉBULLE
Mme LAGORCE à M. BOZEC
M. ROGER-ESTRADE à Mr MORDEFROID
M. ATTAF à M. CARRASCO
Mme OCTAU à Mme CASAL DIT ESTEBAN
M. FASS à Mme QUINQUENEL
M. YAHIEL à Mme CLÉVÉDÉ

ABSENTS
Mme DA GRAÇA SOARES

SECRETAIRE DE SEANCE :
Mme CASAL DIT ESTEBAN

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230925-2023-66-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2023

OBJET : Exonération partielle de la taxe foncière pour les logements anciens achevés avant le 1er janvier 1989 faisant l'objet de dépenses destinées à contribuer à la transition énergétique - article 1383-0 B du CGI modifié par la loi du 28 décembre 2019 et par la loi du 16 août 2022

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article 1383-0 B du Code général des impôts,

CONSIDÉRANT la volonté de la ville d'encourager et soutenir les propriétaires dans leurs démarches de travaux réalisés en faveur des économies d'énergies,

CONSIDÉRANT les conditions légales d'éligibilité,

CONSIDÉRANT que les membres de la Commission Finances réunis le 12 septembre 2023 ont émis un avis favorable,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ,

Article 1 : décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements achevés avant le 1er janvier 1989 qui ont fait l'objet de dépenses d'équipement en faveur des économies d'énergie et du développement durable.

Article 2 : fixe le taux de l'exonération à 50% de la taxe foncière due.

Article 3 : fixe la durée de l'exonération à 3 ans.

Article 4 : charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services fiscaux.

Fait et délibéré en séance.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 25 septembre 2023,

Le secrétaire de séance,

Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,

MAIRIE de VERRIERES-LE-BUISSON * 91370 (Essonne) *

François Guy TRÉBULLE

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230925-2023-66-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VERRIERES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 32 présents ou représentés

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

L'an deux mille vingt trois
Le vingt-cinq septembre et à vingt et une heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le dix-neuf septembre deux mille vingt trois
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire

ETAIENT PRESENTS :
M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, M. BOZEC, Mme QUINCAMPOIX, M. CARRASCO, Mme PIERA, M. BAUDE, Mme BRIGNON, Mme KERNY-BONFAIT, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, M. MILONNET, M. MILLET, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, Mme QUINQUENEL, Mr CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
M. DOSSMANN à M. TRÉBULLE
Mme LAGORCE à M. BOZEC
M. ROGER-ESTRADE à Mr MORDEFROID
M. ATTAF à M. CARRASCO
Mme OCTAU à Mme CASAL DIT ESTEBAN
M. FASS à Mme QUINQUENEL
M. YAHIEL à Mme CLÉVÉDÉ

ABSENTS
Mme DA GRAÇA SOARES

SECRETAIRE DE SEANCE :
Mme CASAL DIT ESTEBAN

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230925-2023-67-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2023

OBJET : Exonération partielle de la taxe foncière pour les logements neufs achevés à compter du 1er janvier 2009 présentant une performance énergétique globale élevée - article 1383-0 B bis du CGI modifié par la loi du 28 décembre 2019 et par la loi du 16 août 2022.

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article 1383-0 B bis du Code général des impôts,

CONSIDÉRANT la volonté de la ville d'encourager et soutenir les propriétaires dans leurs démarches de travaux réalisés en faveur des économies d'énergies,

CONSIDÉRANT les conditions légales d'éligibilité,

CONSIDÉRANT que les membres de la Commission Finances réunis le 12 septembre 2023 ont émis un avis favorable,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ,

Article 1 : décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements achevés à compter du 1er janvier 2009 dont le niveau élevé de performance énergétique globale, déterminé dans des conditions fixées par décret, est supérieur à celui qu'impose la législation en vigueur. Cette exonération s'applique à compter de la 3ème année qui suit celle de l'achèvement de la construction.

Article 2 : fixe le taux de l'exonération à 50% de la taxe foncière due.

Article 3 : fixe la durée de l'exonération à 5 ans.

Article 4 : charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services fiscaux.

Fait et délibéré en séance.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 25 septembre 2023,

Le secrétaire de séance,

Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,

MAIRIE de VERRIERES-LE-BUISSON * 91370 (Essonne) *

François Guy TRÉBULLE

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230925-2023-67-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VERRIERES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 32 présents ou représentés

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

L'an deux mille vingt trois
Le vingt-cinq septembre et à vingt et une heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le dix-neuf septembre deux mille vingt trois
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :
M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, M. BOZEC, Mme QUINCAMPOIX, M. CARRASCO, Mme PIERA, M. BAUDE, Mme BRIGNON, Mme KERNY-BONFAIT, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, M. MILONNET, M. MILLET, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, Mme QUINQUENEL, Mr CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
M. DOSSMANN à M. TRÉBULLE
Mme LAGORCE à M. BOZEC
M. ROGER-ESTRADE à Mr MORDEFROID
M. ATTAF à M. CARRASCO
Mme OCTAU à Mme CASAL DIT ESTEBAN
M. FASS à Mme QUINQUENEL
M. YAHIEL à Mme CLÉVÉDÉ

ABSENTS
Mme DA GRAÇA SOARES

SECRETAIRE DE SEANCE :
Mme CASAL DIT ESTEBAN

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230925-2023-68-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2023

OBJET : Frais de représentation de Monsieur le Maire et des emplois fonctionnels ou collaborateur de cabinet.

Le Conseil municipal,

VU l'article L.2123-19 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L721-3 du Code général de la fonction publique,

CONSIDÉRANT la possibilité donnée au Conseil Municipal d'accorder au Maire une indemnité pour frais de représentation, sur la base des montants réels engagés,

CONSIDÉRANT la possibilité offerte aux collectivités territoriales de prendre en charge les frais de représentation engagés par leurs agents occupant des emplois fonctionnels ou collaborateurs de cabinet, sur la base des montants réels engagés,

CONSIDÉRANT que ces indemnités ont pour objet de couvrir les dépenses supportées à l'occasion de réceptions, restaurants, manifestations de toutes natures dans l'intérêt des affaires de la commune,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ,

Article 1 : fixe la liste des emplois susceptibles d'ouvrir droit aux frais de représentation ainsi qu'il suit :
- emploi fonctionnel de Directeur général des services,
- emploi fonctionnel de Directeur général des services adjoint « ressources »,
- emploi de collaborateur de cabinet,

Article 2 : fixe le montant de l'enveloppe budgétaire annuelle pour les frais de représentation du chef de l'exécutif à 2 000 €.

Article 3 : fixe le montant de l'enveloppe budgétaire annuelle pour les frais de représentation des emplois fonctionnels et collaborateur de cabinet, à 5 000 € au total.

Article 4 : décide que ces enveloppes sont valables annuellement pour la durée du mandat.

Article 5 : dit que les crédits nécessaires sont inscrits à la Décision Modificative n°1 du budget 2023 sur la ligne budgétaire 6536 pour l'enveloppe dédiée au chef de l'exécutif.

Article 6 : dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 sur la ligne budgétaire 6257 pour l'enveloppe dédiée aux emplois fonctionnels et collaborateur de cabinet.

Article 7 : autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 25 septembre 2023,

Le secrétaire de séance,

Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,

François Guy TRÉBULLE

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230925-2023-68-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VERRIERES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 32 présents ou représentés

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

L'an deux mille vingt trois
Le vingt-cinq septembre et à vingt et une heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le dix-neuf septembre deux mille vingt trois
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :
M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, M. BOZEC, Mme QUINCAMPOIX, M. CARRASCO, Mme PIERA, M. BAUDE, Mme BRIGNON, Mme KERNY-BONFAIT, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, M. MILONNET, M. MILLET, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, Mme QUINQUENEL, Mr CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
M. DOSSMANN à M. TRÉBULLE
Mme LAGORCE à M. BOZEC
M. ROGER-ESTRADE à Mr MORDEFROID
M. ATTAF à M. CARRASCO
Mme OCTAU à Mme CASAL DIT ESTEBAN
M. FASS à Mme QUINQUENEL
M. YAHIEL à Mme CLÉVÉDÉ

ABSENTS
Mme DA GRAÇA SOARES

SECRETAIRE DE SEANCE :
Mme CASAL DIT ESTEBAN

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:

OBJET : Inscription à l'actif de terrains sans valeur comptable

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230925-2023-69-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2023

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la demande de la comptable publique,

CONSIDÉRANT la nécessité de pouvoir constater comptablement la cession de terrains sans valeur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ,

Article 1 : décide de valoriser 100 € de parcelles de terrain, dans le but de faciliter le constat des ventes de terrains non valorisés à l'inventaire communal.

Article 2 : autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 25 septembre 2023,

Le secrétaire de séance,

Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,

MAIRIE de VERRIÈRES-LE-BUISSON * 91370 (Essonne) *

François Guy TRÉBULLE

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230925-2023-69-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2023

2023/70

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VERRIERES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 32 présents ou représentés

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

L'an deux mille vingt trois
Le vingt-cinq septembre et à vingt et une heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le dix-neuf septembre deux mille vingt trois
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :
M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, M. BOZEC, Mme QUINCAMPOIX, M. CARRASCO, Mme PIERA, M. BAUDE, Mme BRIGNON, Mme KERNY-BONFAIT, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, M. MILONNET, M. MILLET, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, Mme QUINQUENEL, Mr CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
M. DOSSMANN à M. TRÉBULLE
Mme LAGORCE à M. BOZEC
M. ROGER-ESTRADE à Mr MORDEFROID
M. ATTAF à M. CARRASCO
Mme OCTAU à Mme CASAL DIT ESTEBAN
M. FASS à Mme QUINQUENEL
M. YAHIEL à Mme CLÉVÉDÉ

ABSENTS
Mme DA GRAÇA SOARES

SECRETAIRE DE SEANCE :
Mme CASAL DIT ESTEBAN

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230925-2023-70-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2023

OBJET : Convention de partenariat pour la gestion de la forêt domaniale de Verrières entre la Ville, l'ONF et la CPS

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention de partenariat pour la gestion de la forêt domaniale de Verrières entre la Ville, l'Office national des forêts (ONF) et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay,

VU l'avis favorable émis par les membres de la Commission Finances réunis le 12 septembre 2023,

CONSIDÉRANT l'intérêt que présente la mise en œuvre par l'ONF des objectifs suivants visant à davantage encore prendre en considération les attentes des nombreux usagers et riverains, notamment en matière de préservation des paysages et du cadre de vie :

- sécurité des usagers de la forêt,
- propreté de la forêt,
- entretien du végétal,
- entretien et réparation des mobiliers en forêt,
- entretien des routes forestières et parkings,
- définition d'un programme d'investissement en forêt relatif à l'accueil du public,
- gestion du risque incendie en forêt de Verrières,
- création d'aménagements cyclables en forêt de Verrières,
- caractérisation des risques liés au dérèglement climatique et identification de projets de compensation écologique en forêt de Verrières ou dans d'autres massifs boisés du territoire,
- caractérisation du rôle de puits de carbone et identification de projets de compensation carbone en forêt de Verrières,

CONSIDÉRANT que pour atteindre ces objectifs, il y a lieu de soutenir financièrement la réalisation des missions sus décrites,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ,

Article 1 : La convention de partenariat pour la gestion de la forêt domaniale de Verrières est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous les documents afférents.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 25 septembre 2023,

Le secrétaire de séance,

Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,

MAIRIE de VERRIÈRES-LE-BUISSON

François Guy TRÉBULLE

Accusé de réception en préfecture
091-219100457-20230925-2023-70-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VERRIERES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 32 présents ou représentés

oooooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt trois
Le vingt-cinq septembre et à vingt et une heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le dix-neuf septembre deux mille vingt trois
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :
M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, M. BOZEC, Mme QUINCAMPOIX, M. CARRASCO, Mme PIERA, M. BAUDE, Mme BRIGNON, Mme KERNY-BONFAIT, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, M. MILONNET, M. MILLET, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, Mme QUINQUENEL, Mr CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
M. DOSSMANN à M. TRÉBULLE
Mme LAGORCE à M. BOZEC
M. ROGER-ESTRADE à Mr MORDEFROID
M. ATTAF à M. CARRASCO
Mme OCTAU à Mme CASAL DIT ESTEBAN
M. FASS à Mme QUINQUENEL
M. YAHIEL à Mme CLÉVÉDÉ

ABSENTS
Mme DA GRAÇA SOARES

SECRETAIRE DE SEANCE :
Mme CASAL DIT ESTEBAN

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230925-2023-71-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2023

OBJET : Créations de postes

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique, article L.313-1 et article L.332-24,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer les postes ci-dessous dans le cadre des différents mouvements de personnel et pour le bon fonctionnement des services,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ,

Article 1 : Décide les créations de postes cités ci-dessous :

- 1 poste d'agent de maitrise principal,
- 1 poste de rédacteur.

Article 2 : Dit que les agents statutaires seront rémunérés sur la base de la grille indiciaire correspondant à leur grade.

Article 3 : Décide que pour pourvoir l'emploi d'un responsable de la régie cadre de vie, et d'un gestionnaire carrières paies, il convient de créer respectivement un grade d'agent de maitrise principal et un grade de rédacteur. Ces postes pourront être pourvus par des agents contractuels de droit public dans l'attente du recrutement de fonctionnaires.
Le contrat pourra alors être conclus pour une durée déterminée d'une durée minimum d'un an, sans excéder deux (article 3-2) ou six années (article 3-3) au total. Dans ce dernier cas, si, à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Article 4 : l'autorité territoriale est autorisée à fixer la durée des contrats et le traitement des candidats en fonction du niveau de recrutement, de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle antérieure et des profils.

Article 5 : Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 25 septembre 2023,

Le secrétaire de séance,

Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,

MAIRIE de VERRIÈRES-LE-BUISSON * 91370 (Essonne) *

François Guy TRÉBULLE

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230925-2023-71-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VERRIERES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 32 présents ou représentés

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

L'an deux mille vingt trois
Le vingt-cinq septembre et à vingt et une heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le dix-neuf septembre deux mille vingt trois
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

<u>ETAIENT PRESENTS</u> :
M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, M. BOZEC, Mme QUINCAMPOIX, M. CARRASCO, Mme PIERA, M. BAUDE, Mme BRIGNON, Mme KERNY-BONFAIT, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, M. MILONNET, M. MILLET, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, Mme QUINQUENEL, Mr CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ.

<u>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR</u> :
M. DOSSMANN à M. TRÉBULLE
Mme LAGORCE à M. BOZEC
M. ROGER-ESTRADE à Mr MORDEFROID
M. ATTAF à M. CARRASCO
Mme OCTAU à Mme CASAL DIT ESTEBAN
M. FASS à Mme QUINQUENEL
M. YAHIEL à Mme CLÉVÉDÉ

<u>ABSENTS</u>
Mme DA GRAÇA SOARES

<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u> :
Mme CASAL DIT ESTEBAN

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

<u>OBJET</u> : Attribution d'une subvention exceptionnelle 2023 au TUVB pour l'accompagnement de la section athlétisme qui s'est qualifiée au championnat de France à Toulon.

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230925-2023-72-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2023

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la demande exceptionnelle de subvention transmise par l'association du TUVB,

CONSIDÉRANT que l'association TUVB a sollicité la ville pour avoir une participation partielle des coûts à hauteur de 50% afin de couvrir les frais de déplacement, d'hébergement et de bouche,

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par la commission des Finances, réunie le 12 septembre 2023,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ,

Article 1 : Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 185 € à l'Association du TUVB.

Article 2 : Les dépenses seront inscrites au budget 2023.

Article 3 : Charge monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 25 septembre 2023,

Le secrétaire de séance,

Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,

MAIRIE de VERRIÈRES-LE-BUISSON * 91370 (Essonne) *

François Guy TRÉBULLE

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230925-2023-72-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2023